



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI**

**COMMUNIQUE AU PUBLIC N°005/2026**

La Banque de la République du Burundi (BRB) porte à la connaissance du public qu'il circule actuellement des informations erronées laissant croire que les billets de BIF 10 000 et de BIF 5 000 portant le millésime 2025 seraient des faux billets.

La BRB dément formellement ces allégations et tient à rassurer le public que les billets de BIF 10 000 et de BIF 5 000 portant les millésimes 2022 et 2025 sont tous des billets authentiques, émis par la Banque de la République du Burundi, et ont cours légal sur toute l'étendue du territoire national.

La coexistence de billets d'une même coupure portant des millésimes différents ou les signatures différentes des Gouverneurs est une pratique normale. Ces différences reflètent la date d'impression des billets et les signatures des autorités de la Banque en fonction au moment de leur impression. Elles ne remettent nullement en cause leur authenticité ni leur validité.

En conséquence, la BRB invite le public, les commerçants, les banques et l'ensemble des opérateurs économiques à continuer d'accepter normalement tous les billets authentiques de BIF 5000 et de BIF 10 000, quel que soit leur millésime, et à ne pas se laisser induire en erreur par des informations non vérifiées.

La Banque rappelle que l'authenticité d'un billet s'apprécie à travers ses éléments de sécurité et non seulement sur la base de son millésime ou de la signature qu'il porte.

En effet, les éléments de sécurité les plus importants à examiner sont les suivants :

- Des signes pour malvoyant fait d'une zone tactile facilement reconnaissable au toucher.
- Le fil de sécurité à fenêtre incorporé dans le papier, montrant une tête de génisse et les lettres BRB et ayant un effet de mouvements rapides lorsque le billet est incliné.
- Une sécurité avec un effet progressif de changement de couleurs lorsque le billet est incliné.

- Sécurité composée d'un anneau qui se déplace lorsque le billet est incliné. Ce mouvement se manifeste dans un panier pour le billet de BIF 5000 et dans un tambour pour le billet de BIF 10 000.
- Une image représentant le Prince Louis Rwagasore pour le billet de BIF 10000 et le Président Melchior Ndadaye pour le billet de BIF 5000, visible en transparence.
- Les éléments invisibles à l'œil nu mais détectables par les banques commerciales au moyen des outils dédiés.
- Etc.

Il convient de préciser qu'aucun de ces signes importants de sécurité n'a été modifié depuis 2022.

La Banque de la République du Burundi remercie toutes les personnes qui tiennent à la qualité et à la sécurité de ses billets et invite toute personne ayant un doute sur l'authenticité d'un billet à s'adresser à une banque commerciale ou aux services compétents de la BRB pour vérification.

Le public est également invité à protéger les billets en évitant de les mouiller, les froisser et les plier plus de deux fois.

Le public est aussi massivement invité à continuer à s'enregistrer dans le système de paiement instantané du Burundi « BurundiPay » pour faciliter leurs transactions et leurs opérations de transferts à travers les téléphones.

En cas de doute sur l'authenticité d'un billet, il est recommandé de le présenter à la BRB, qui procédera à sa vérification.

Fait à Bujumbura, le 06 juillet 2026

**Edouard Normand BIGENDA KO**



**Gouverneur**